



Cahier d'acteur n°27

décembre 2011

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

Conscient de l'enjeu historique que représente la desserte TGV de son territoire, le Conseil général du Cher participe pleinement, par ce cahier d'acteurs, au débat public en cours dans un esprit constructif afin de fédérer toutes les énergies et volontés pour que ce projet se concrétise.

Le TGV : une chance historique pour le développement du sud de la région Centre.

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



Conseil général du Cher
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
18023 BOURGES Cedex
Tél. : 02 48 27 80 00
Fax : 02 48 27 80 01
Site : www.cg18.fr

Contact :

www.cg18.fr/Formulaire-de-contact

■ Une ouverture sur l'Europe et un outil nouveau de développement

Cette nouvelle LGV POCL doit conforter la vocation européenne de Bourges et du Centre en reliant ces territoires avec toutes les grandes capitales économiques de l'Union européenne. A cet égard, elle ne peut se concevoir qu'avec un accès à une gare parisienne (Austerlitz), aux aéroports de Paris, de Lyon Saint-Exupéry, de Châteauroux Déols, ainsi qu'au barreau d'interconnexion Sud-LGV en Ile-de-France permettant de rejoindre tous les pôles d'Europe.

Cette nouvelle ligne doit également répondre à une impérieuse nécessité d'aménagement du territoire : il n'est plus acceptable qu'une immense zone blanche totalement délaissée couvrant 3 régions françaises, l'est et le sud de la région Centre, les régions Auvergne et Limousin, soit encore d'actualité au XXI^{ème} siècle.

Dans le même temps, le Département doit faire face à plusieurs défis majeurs :

■ conforter ses pôles d'excellence économiques : aérospatiale, mécanique, céramique et porcelaine, agroalimentaire, défense, sous-traitance automobile, tous secteurs économiques dont les marchés sont mondiaux et les relations commerciales transfrontalières ;



Crédit photos : Conseil général du Cher/T. Marrou (Caféine)

■ conforter la place de Bourges en tant que 3^e pôle universitaire de la région Centre autour des fonctions technologiques, sanitaires et sociales ;

■ conforter notre démographie en attirant de jeunes actifs indispensables au renouvellement de notre population active notamment dans le secteur industriel ;

■ conforter le Cher en tant que destination touristique et culturelle valorisant un patrimoine historique et environnemental encore trop méconnu avec une démarche favorisant l'accueil, l'authenticité et l'échange ;

■ conforter le triangle Bourges-Vierzon-Châteauroux comme troisième pôle régional d'équilibre aux côtés des agglomérations d'Orléans et de Tours.

Aussi le nécessaire doublement de la ligne TGV actuelle Paris-Lyon doit-il permettre au Département de répondre à ces défis et de donner à ses 315 000 habitants une perspective de nouvelle dynamique.

Les interconnexions attendues avec le projet POLT et avec le réseau TER et trains d'équilibre régionaux doivent permettre d'irriguer tous les territoires du sud de la Région Centre. Les réseaux urbains et interurbains de voyageurs devront prendre en compte ces nouvelles dessertes.

Avec ces interconnexions, ce projet doit permettre à chaque habitant du Cher d'avoir la possibilité, pour des motifs professionnels, personnels ou familiaux, d'accéder ainsi aux principales destinations françaises et européennes avec des durées de parcours très fortement réduites.

■ Une opportunité face aux enjeux de développement durable

Cette nouvelle ligne s'inscrit dans le cadre des accords du Grenelle de l'environnement et le scénario retenu devra limiter l'empreinte environnementale, que ce soit l'ouvrage lui-même ou les gares nouvelles et leurs raccordements aux réseaux ferroviaires et routiers.

Cette empreinte environnementale constituera un enjeu important au moment où le modèle du "tout voiture" est remis en cause.

L'utilisation de corridors existants autoroutiers, voire ferroviaires doit être privilégiée afin d'impacter le moins possible l'utilisation des terres agricoles et viticoles. Il serait dommageable pour l'économie du département, pour le secteur agricole et viticole, que de nouvelles saignées soient faites dans des territoires aujourd'hui

vierges de corridors autoroutiers, et ferroviaires comme le sont le Sancerrois et le Pays Fort, au nord-est du département.

Concernant l'opportunité de ce projet, son bien-fondé est évident pour le désenclavement de nos territoires, son aménagement, son développement économique mais également pour libérer des sillons pour le fret ferroviaire qui fait cruellement défaut dans notre département, éloigné des ports, notamment en terme de fret pour l'activité agricole.

Ainsi le TGV deviendra pour notre territoire une réelle alternative au mode de transport routier et, pour les objectifs globaux du projet, une perspective de diminution de la réponse aérienne sur les moyen-courriers.

■ Valoriser une approche fédérative

Les chances d'aboutir seront d'autant plus fortes qu'un consensus autour d'un projet partagé sera dégagé. Le Conseil général du Cher mobilisera en conséquence son énergie, notamment avec le Conseil régional du Centre en associant les agglomérations de Bourges,

Châteauroux et Vierzon sur ce qui rassemble et non sur ce qui divise inutilement. De même un travail commun avec les Départements de l'Allier et de la Nièvre ainsi qu'avec leurs principales agglomérations a été engagé.

Un département qui anticipe l'arrivée du TGV

Sans attendre la confirmation du projet, le Conseil général se mobilise et oriente ses politiques au soutien de celui-ci.

Une nécessaire anticipation

Depuis de nombreuses années, les collectivités publiques et les acteurs économiques, conscients de la nécessité de renforcer l'attractivité économique du territoire ont agi à travers différents leviers :

- en confortant le développement d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de qualité sur Bourges ;

- en affirmant une politique de recherche et d'innovation, vecteur de développement économique, et en soutenant la création d'un technopôle à Bourges, associant l'ensemble des collectivités intéressées ;

- en optimisant une offre touristique et culturelle respectueuse de l'environnement à travers le développement de l'itinérance douce (véloroute La Loire à Vélo), l'aménagement de l'Abbaye de Noirlac dans un espace préservé (site Natura 2000), de nouveaux hébergements publics et privés confortant un patrimoine historique riche et des manifestations culturelles renommées (Le Printemps de Bourges, des festivals musicaux comme les Traversées de Noirlac, l'Air du Temps à Lignières, les Estivales du Canal à Vierzon et le Festival Darc à Châteauroux) ;

- en proposant la création d'un établissement public foncier de nature à conduire une politique anticipative de maîtrise foncière notamment autour de la gare qui sera retenue ;

Salle d'armes
Crédit photos : Conseil général
du Cher / T. Martrou (Caféine)



La Loire à vélo
Crédit photos : Conseil général
du Cher / T. Martrou (Caféine)



- en assurant une coordination de Lignes 18 avec la future desserte TGV, les TER et le POLT ;

- en favorisant l'essor et la localisation des zones d'activités facilement reliées à la future gare ;

- en définissant une politique d'accueil de nouvelles populations par une approche globale des besoins de celles-ci.

Des exigences à satisfaire

- le scénario Est doit être abandonné car ne répondant pas aux objectifs initiaux du projet de mieux desservir Orléans, Bourges et Clermont-Ferrand et ignorant la région Centre et, dans une certaine mesure, la région Auvergne ;
- la desserte par Roanne, garantissant que le souci d'aménagement du territoire est primordial dans la décision ;
- une interconnexion POCL-POLT permettant le développement économique du triangle Bourges – Vierzon – Châteauroux et une liaison de qualité vers la région Limousin et le bassin économique de Toulouse ;
- la modernisation et l'électrification, en parallèle de la ligne Bourges – Saint-Amand-Montrond – Montluçon pour un développement équitable de tous les territoires du sud de la région Centre ;
- des cadencements et des dessertes attractifs pour les habitants des départements traversés, faute de quoi la valeur ajoutée du projet sera nulle pour ces territoires ; ils constituent les seuls leviers pour rapprocher Bourges de Paris et de Lyon significativement ;
- cette infrastructure permettrait de redonner un intérêt à la liaison Lyon-Nantes, démultipliant ainsi les possibilités de desserte des villes du Cher.

Un scénario favorisé par le département

Pour le département du Cher, la famille des scénarios Ouest et Ouest Sud est la plus favorable.

Dans cette famille, le scénario Ouest avec passage par Roanne peut apparaître, dans le cadre général, le plus pertinent dans la mesure où il assure notamment :

- une fréquence supérieure aux autres scénarios pour le Cher ;

- un arrêt dans une gare située sur le territoire de l'agglo de Bourges
- une desserte intéressante de Vierzon, Châteauroux et Montluçon avec la possibilité d'une interconnexion avec la ligne POLT ;
- une bonne intégration avec les autres réseaux du département.

CONCLUSION

Malgré la préférence argumentée ci-dessus, la position du Conseil général demeure ouverte et pourra s'enrichir au fil des réunions du débat public. Aussi le Conseil général n'exclut-il pas des adaptations possibles au scénario Ouest. L'organisation de cette LGV ne doit pas faire obstacle au développement concomitant des lignes classiques Intercités qui demeure une exigence de service public.



Conseil général du Cher
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
18023 BOURGES Cedex
Tél. : 02 48 27 80 00
Fax : 02 48 27 80 01
Site : www.cg18.fr
Contact :

www.cg18.fr/Formulaire-de-contact

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL